

*Les questions ou échanges des participants sont indiqués en violet italique dans le compte-rendu.*

**Secrétaire de séance :** Aline TRIBALLIER – **Mise en forme :** Mathilde LEGRAND

**Personnes présentes :**

37 personnes ainsi que

Paul CHAUVIN, *Maire de Binic-Etables-sur-mer*

Pierre HERISSARD, *Adjoint aux associations et sports*

Mathilde LEGRAND, *Chargée de projets et de participation citoyenne*

Yannick LE LEPVRIER, *service urbanisme*

Gilles ROUSSEAU, *Conseiller municipal à la participation*

Aline TRIBALLIER, *Directrice de l'Office de Tourisme*

**Personnes excusées :**

Olivier FRABOUL, *Technicien bâtiments*

---

## 01. Temps d'accueil

---



Introduction de **Paul Chauvin**, Maire de la commune, rappelant la volonté des élus de concerter sur ce sujet et qu'aucun projet n'est décidé pour le moment.

Mot de **Mathilde Legrand**, chargée de projets et de participation citoyenne, accompagnatrice du groupe de travail, rappelant les étapes précédentes à savoir un

questionnaire, portant sur les représentations du site, ayant récolté près de 190 réponses, et une journée portes-ouvertes des bâtiments fin avril ayant compté environ 220 visiteurs.

Rappel de l'utilité de la réunion de lancement, permettant de poser le cadre du Groupe de Travail et de permettre aux participants de confirmer ou non leur engagement dans cette réflexion.



## 02. Se (re)connaître

Pendant 15 minutes, les participants ont été invités à participer à un jeu brise-glace nommé « bingo humain » afin de leur permettre d'échanger entre eux. L'animation est un prétexte invitant les participants à créer du lien puisqu'ils seront amenés à échanger régulièrement dans le cadre de ce Groupe de Travail.

**BINGO : TROUVEZ QUELQU'UN QUI...**

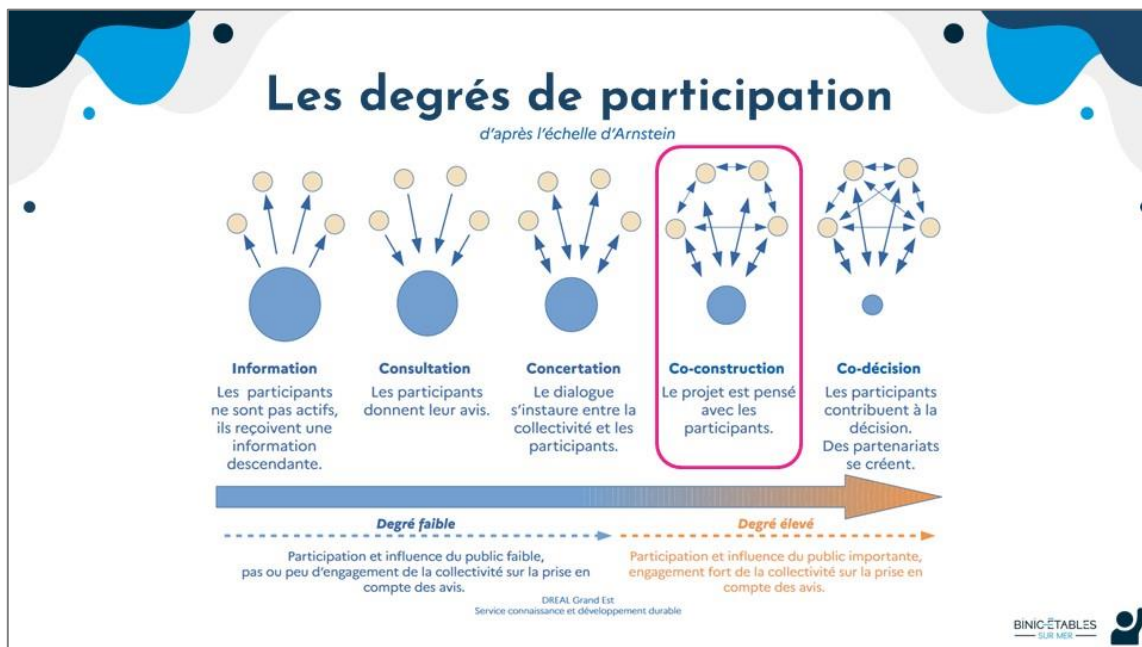
Ecrivez le nom d'une personne différente dans chaque case. Pour noter un prénom, il faut échanger avec la personne.

Objectif : remplir le maximum de cases.

A un âge impair : <i>Joëlle</i>	A un nain de jardin : <i>Gilles B.</i>	Aime les barbecues : <i>Dominique</i>
Apprécie les films d'horreur : <i>Margaux</i>	Célèbre son anniversaire ce mois : <i>Jean Michel</i>	Fréquente la plage de la Banche : <i>Philippe</i>

## 03. Le cadre du groupe de travail

Poser le cadre du Groupe de Travail permet d'avancer sereinement. Le degré de participation concernant cette réflexion sur La Rognouse est la co-construction : le Groupe de Travail va travailler et proposer des préconisations pour le devenir du site de La Rognouse, mais le Conseil Municipal reste décisionnaire.



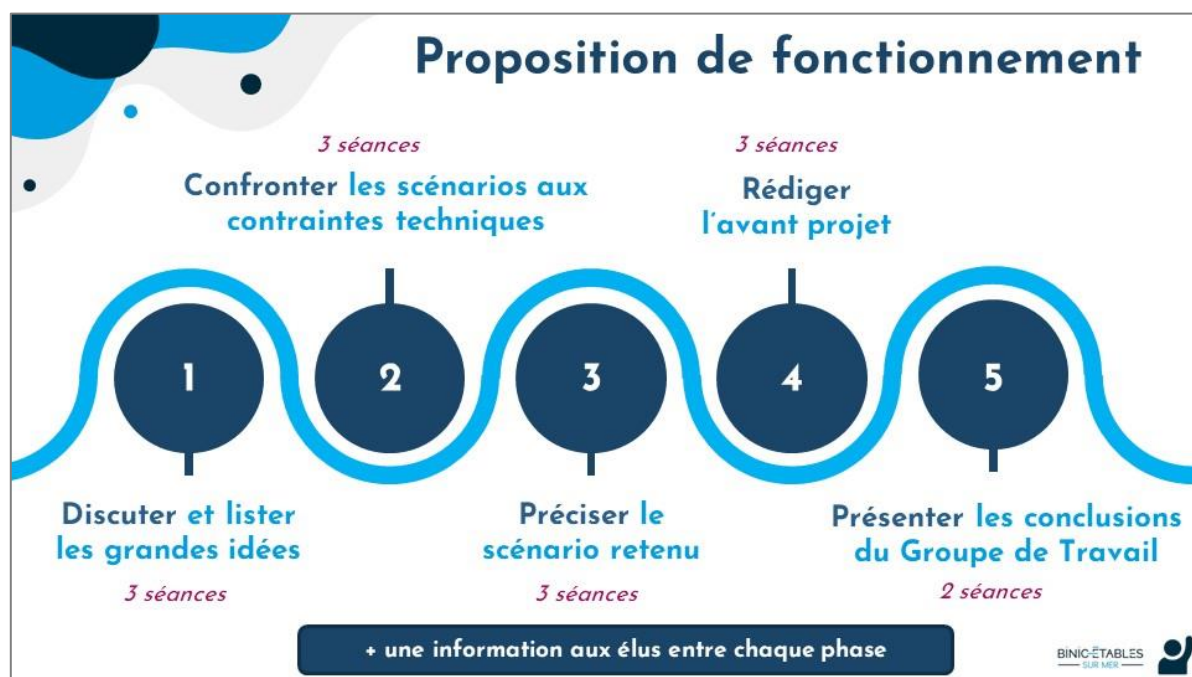
L'**objectif principal** du groupe de travail va être de formaliser et rédiger un pré-projet pour le site de La Rognouse<sup>1</sup>. Ce pré-projet est un document synthétique permettant de décrire les tenants et aboutissants du projet. Il peut prendre la forme d'un document écrit illustré par un schéma, plan etc. **Le Groupe de Travail n'a donc pas vocation à produire un avis sur un ou plusieurs projets mais bien de penser, concevoir le projet en question.**



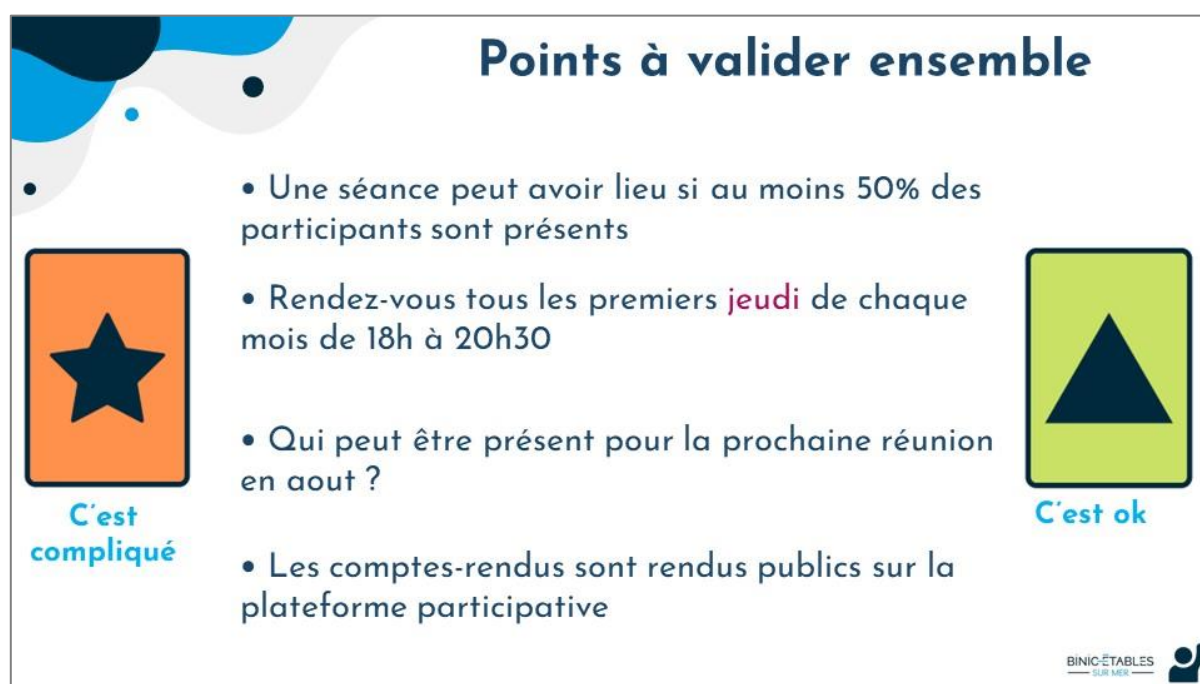
Une **soixantaine** de personnes (53 au 20/06/2022) ont émis le souhait de participer à ce Groupe de Travail. Lors du questionnaire envoyé en amont de la réunion de lancement, les participants se sont définis soit comme riverains du site, habitants de la commune de Binic-Etables sur Mer, ou encore associations (culturelle et environnementale). Le Groupe de Travail sera par ailleurs accompagné tout au long de leurs réflexions par des **personnes ressources**, **ayant pour rôle d'apporter des éléments de compréhension en toute neutralité** afin de nourrir la réflexion des participants. Le service urbanisme, les services techniques ainsi que l'Office de Tourisme constituent le groupe de personnes ressources. Une **animatrice** accompagnera par ailleurs le Groupe de Travail. Elle sera garante de la méthode de concertation et constituera un appui logistique pour le groupe (organisation des séances, rédaction

<sup>1</sup> « Site de La Rognouse » entendu ici comme les parcelles communales.

des comptes rendus etc). Enfin des **intervenants** extérieurs pourront venir apporter leurs connaissances/compétences au Groupe de Travail en fonction des besoins identifiés.



Il est proposé au Groupe de Travail un rétroplanning sous forme de phases pour permettre d'avancer étape par étape. Les **phases et séances de travail seront adaptées en fonction des besoins du Groupe de Travail**. 4 séances pourront par exemple être nécessaires pour la phase 2 au lieu de 3 prévues initialement. Un ou plusieurs membres du Groupe de Travail informeront également les élus de l'avancée des réflexions entre chaque phase.



Les participants sont invités à se positionner sur plusieurs éléments en utilisant des cartes de couleur.

**Si nous souhaitons voter nul quelle pancarte montre-t-on ?** Cette méthode n'est pas un vote institutionnel. Si un participant n'est pas d'accord avec ce qui est proposé, il peut utiliser la carte « c'est compliqué » pour le signifier.



**Une séance peut avoir lieu si au moins 50% des participants sont présents.** La majorité des participants lèvent la pancarte « c'est ok ». *La parole est toutefois donnée aux personnes ayant indiquées « c'est compliqué ».* Certaines d'entre elles suggèrent d'élever à 80% ce pourcentage pour légitimer les décisions. D'autres indiquent que par expérience la présence de 50% des membres d'une association est rare aux réunions, et qu'il serait dangereux d'augmenter ce quorum. **Il est retenu qu'une séance aura lieu si au moins 50% des participants sont présents** puisque qu'initialement la majorité des personnes présentes avait levé la carte « c'est ok ». Toutefois l'ensemble des participants n'étant pas présents à cette réunion de lancement, il sera demandé par mail une confirmation de l'engagement de chacun au sein de ce Groupe de Travail afin d'avoir un nombre définitif de participants. A noter que le calendrier des séances sur l'année sera envoyé aux participants et qu'il leur sera donc demandé de prévenir l'animatrice en cas d'impossibilité d'assister à une séance de travail.

**De nouvelles personnes peuvent-elles rejoindre le Groupe de Travail en cours d'année ?** Non, par respect pour les personnes engagées depuis le début de la réflexion.

**Concernant le jour des séances de travail :** celles-ci se feront chaque première semaine du mois ce qui permet d'éviter les périodes de vacances scolaires. Les réunions se feront également de 18h00 à 20h30. Les participants sont cependant questionnés sur le jour des réunions : une majorité « est ok » avec le choix du jeudi. *La parole est tout de même donnée aux personnes ayant indiqué « c'est compliqué ».* Certaines d'entre elles étant totalement indisponibles les jeudis, il est proposé d'alterner : un mois le mercredi, le mois suivant le jeudi. *Un participant (actif) demande s'il est possible de commencer les séances de travail à 18h30.* La majorité des participants « est ok » avec cette proposition.

Voici donc le rétroplanning des séances (les lieux seront indiqués aux participants) :

- **Jeudi 04 août de 18h30 à 20h30**
- **Mercredi 07 septembre de 18h30 à 20h30**
- **Jeudi 06 octobre de 18h30 à 20h30**
- **Mercredi 02 novembre de 18h30 à 20h30**
- **Jeudi 01<sup>er</sup> décembre de 18h30 à 20h30**
- **Mercredi 04 janvier de 18h30 à 20h30**
- **Jeudi 02 février de 18h30 à 20h30**
- **Mercredi 01<sup>er</sup> mars de 18h30 à 20h30**
- **Jeudi 06 avril de 18h30 à 20h30**
- **Mercredi 03 mai de 18h30 à 20h30**
- **Jeudi 01<sup>er</sup> juin de 18h30 à 20h30**
- **Mercredi 05 juillet de 18h30 à 20h30**
- **Jeudi 03 août de 18h30 à 20h30**

**Sera-t-il possible de proposer les réunions à distance ?** Non, les séances hybrides ne sont pas prévues car le nombre de participants est important et cela compliquerait les échanges.

**Quels participants peuvent être présents à la prochaine séance en août ?** Une majorité des personnes présentes répondent être ok. La prochaine réunion aura donc lieu jeudi 04 août de 18h30 à 20h30. Le lieu sera communiqué dès que possible.

**Les comptes rendus sont rendus publics sur la plateforme participative :** les participants sont à 100% d'accord avec cette proposition. Les comptes rendus seront donc déposés sur <https://jeparticipe.besurmer.fr/processes/la-rognose> onglet présentation > documents à consulter **et** dans l'onglet rencontres en cliquant sur chacune d'entre elles. Les documents proposés lors de la journée portes-ouvertes y sont déjà consultables.



Etablir des règles de groupe permet de garantir un bon déroulement des échanges mais aussi de garantir aux participants d'échanger dans un climat serein. Des règles « classiques » (en rose) et des règles « spécifiques » (en bleu) sont proposées au Groupe de Travail. Ainsi, au vu du nombre de participants au Groupe de Travail, il sera demandé aux personnes de préparer leurs interventions en amont pour que celle-ci soit synthétique et permette à chacun d'avoir du temps de s'exprimer. Par ailleurs, il est demandé aux participants d'être présents autant que possible aux séances de travail et de prévenir en amont de leur éventuelle absence.

*Les participants suggèrent d'ajouter deux règles :*

- *Lever la main lorsque l'on souhaite prendre la parole*
- *Echanger en amont des votes afin de ne pas revenir sur la décision une fois que les participants ont voté*

La majorité des participants « est ok » avec les règles énoncées. Celles-ci seront affichées et seront rappelées en cas de besoin.

---

#### 04. Les règles d'urbanisme en vigueur

---

Déjà présentées lors de la journée portes-ouvertes des bâtiments communaux situés sur la pointe de La Rognouse, les règles d'urbanisme en vigueur sur le site ont été rappelées par le service urbanisme de la commune.



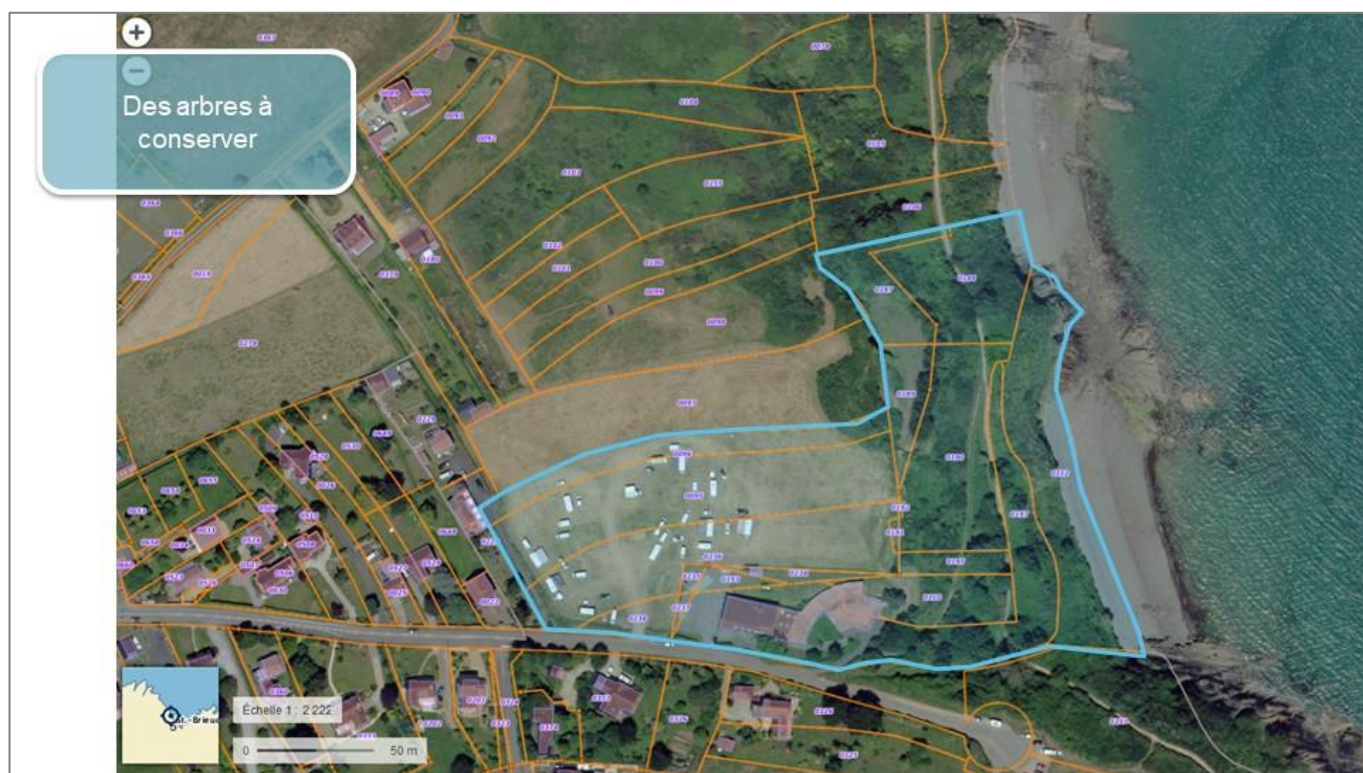


Le « périmètre autorisé du Conservatoire du Littoral » signifie que le Conservatoire du Littoral est prioritaire en cas de vente des parcelles identifiées. A noter que cela concerne une partie des propriétés communales mais pas la parcelle accueillant les bâtiments.



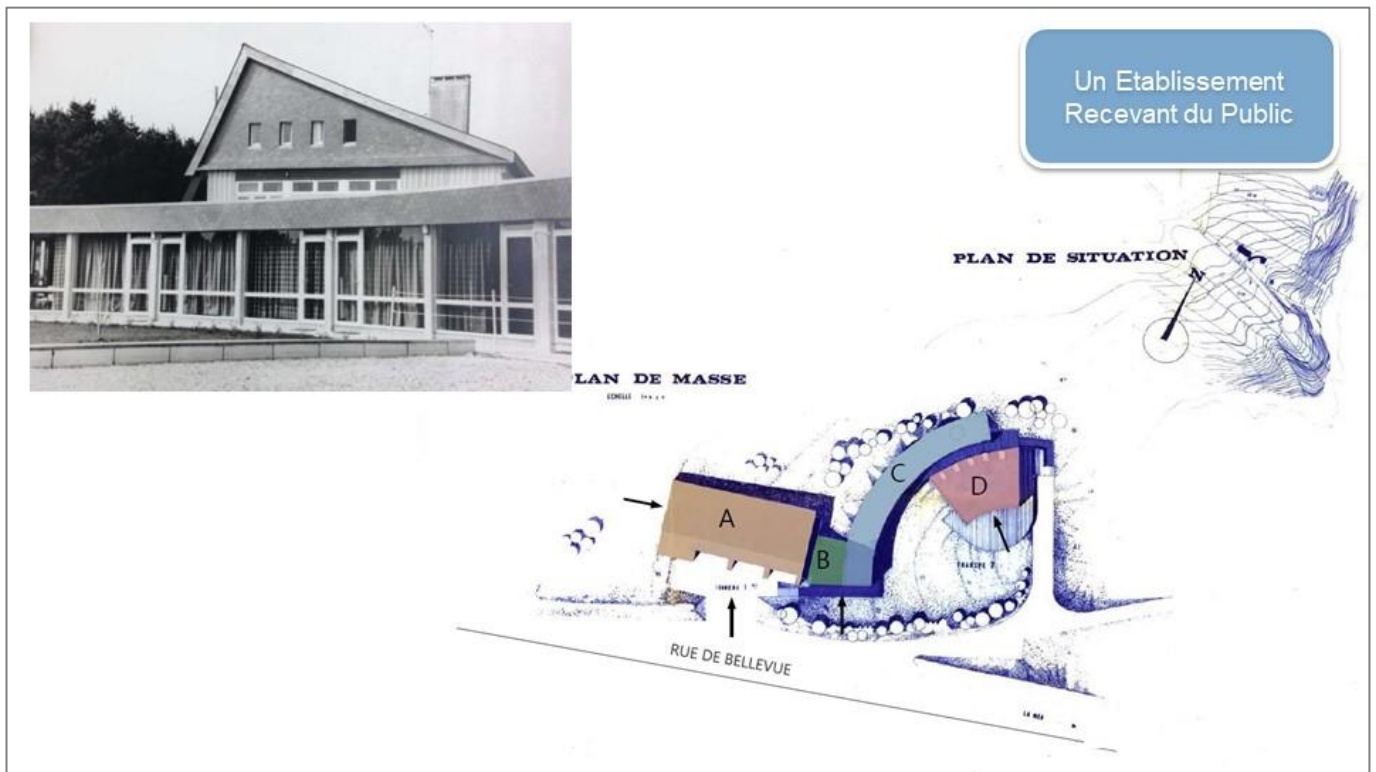


Les parcelles aux abords de l'ancien centre nautique sont également propriété de la commune de Binic-Etables sur Mer. Ainsi 3 hectares de terrain peuvent être considérés par le Groupe de Travail.



Des arbres sont également présents en bordure de parcelle, à l'est sur cette photographie aérienne (*Géoportail*). Ils sont à considérer et conserver autant que possible dans la proposition qui sera faite par le groupe de travail.





La destination d'une construction correspond à ce pourquoi un bâtiment a été édifié. Il existe aujourd'hui 5 destinations pour les bâtiments (chacune comprenant plusieurs sous-destinations) :

1. Exploitation agricole et forestière
2. Habitation
3. Commerce & activités de service
4. Equipement d'intérêt collectif et services publics
5. Autres activités des secteurs secondaires ou tertiaires

La 4<sup>ème</sup> catégorie serait probablement celle qui correspond le plus au bâtiment de la Rognouse qui abritait une base nautique (sous-destination « équipement sportif répondant à un intérêt collectif » ?).

Un retour sur la distinction « destination / affectation » est nécessaire.

### Ses grands objectifs

#### Le volet urbanisme de la loi Littoral

- ⇒ Il n'existe pas un littoral, mais des littoraux
  - ⇒ les concepts de la loi Littoral sont nécessairement vagues
  - ⇒ la loi se limite à énoncer certains principes
  - ⇒ leur mise en œuvre nécessite une déclinaison locale
  - ⇒ leur interprétation accorde une place importante au juge administratif
  - ⇒ le rôle-clé des documents d'urbanisme

La Loi Littoral



### Les 3 strates de la loi "littoral"

1° Reste du territoire communal : urbanisation en continuité des villages et agglomérations existantes

2° Espace proche du rivage : extension limitée de l'urbanisation

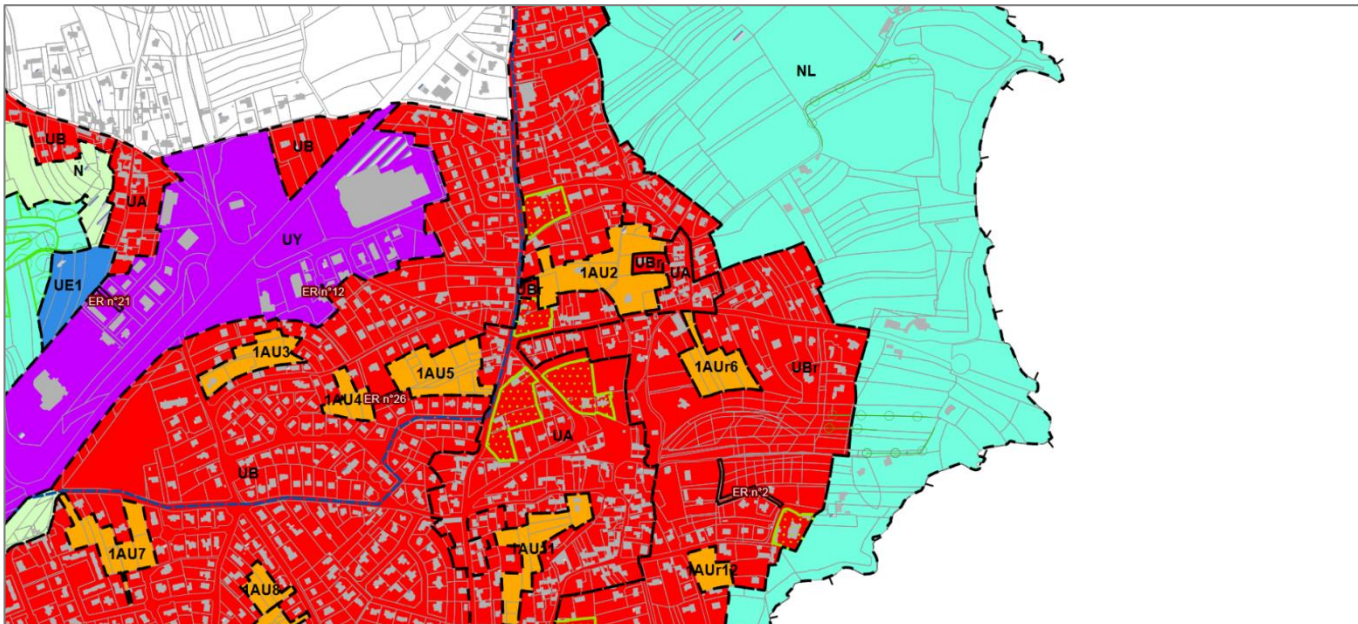
3° Bande des 100 mètres : inconstructibilité totale (principe)

Rivage (limite haute)

Mer

LEXUDIANT

La **Loi Littoral** est également déterminante pour ce projet mais son application et interprétation est parfois difficile. Concernant ce projet, **il n'est pas possible de construire ou reconstruire** des bâtiments sur ce site. Pour exemple, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a indiqué que si le préau (situé derrière les bâtiments) était détruit, celui-ci ne pourrait être reconstruit au regard de cette loi et notamment du fait de sa position pour partie dans la bande des 100 mètres. En revanche des aménagements légers peuvent être envisagés si le lieu accueille du public, type panneaux d'information, toilettes, etc.



Dans le Plan Local d'Urbanisme les parcelles accueillant l'ancienne base nautique sont classées en NL. Elles doivent être strictement préservées en tant qu'espaces remarquables au sens de la loi littoral.



Enfin, il est essentiel de tirer des enseignements des précédents projets, notamment celui de salle polyvalente dont le permis de construire avait été accepté par les services instructeurs de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Plusieurs points

peuvent être retenus :

- le projet de salle polyvalente concernait uniquement la parcelle occupée par les bâtiments et n'exploitait pas les autres parcelles communales

- les places de stationnement ont posé des difficultés dans ce dossier. Ainsi il sera essentiel de réfléchir à la fréquentation du futur projet (par qui et quels moyens de transport ?) pour inclure ou non des places de stationnement
- l'enveloppe (forme) du bâtiment restait la même sur ce projet

***Compte-tenu de la Loi Littoral, le projet doit-il avoir un lien avec la mer ?***

Le précédent projet n'en avait pas.

Des précisions seront apportées par les services après consultation des conseils juridiques de la commune.

***Qu'en est-il du Conservatoire du Littoral ?***

Le Conservatoire du Littoral pourra être sollicité en tant qu'intervenant dans ce groupe de travail.

Les services de la commune sont en contact avec lui.

***Quelle est l'échelle de ce projet ? Peut-on penser plus grand que simplement les parcelles communales ?***

Le projet devra concerner les parcelles communales, mais le Groupe de Travail peut réfléchir à un projet ayant une influence dépassant les propriétés.

***Peut-on démolir le hangar ?***

Oui, mais si ce bâtiment est détruit il ne pourra pas être reconstruit au regard de la Loi Littoral.

Aucune construction nouvelle n'est possible.

***Le recul du trait de côte est important sur la commune. Peut-on avoir une projection ou un bilan géologique de la falaise ?***

Le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) travaille sur ce volet avec Saint-Brieuc Armor Agglomération. Les services essaieront de collecter des données géologiques pour la prochaine séance de travail.

***Il n'y aura probablement pas de projet abouti d'ici 4 ans. Peut-on réfléchir à l'occupation du site d'ici là, par exemple par des associations ?***

A évoquer entre participants du Groupe de Travail pour suggestion à la commune.

***Ne faut-il pas attendre les projections géologiques avant de réfléchir à un projet ?***

Cela peut prendre du temps. Or le site est inoccupé depuis une vingtaine d'années et les habitants demandent à ce que ce dossier avance. Les participants doivent donc travailler en ayant en tête ces risques.

***A-t-on une idée sur l'état des bâtiments du centre nautique ?***

Un diagnostic est en cours, les conclusions seront livrées fin septembre.

***Serait-il possible d'avoir des précisions sur la Loi Littoral et les caractéristiques avant de commencer les échanges ?***

Oui les services de la commune présenteront ces précisions lors de la prochaine réunion.

***Peut-être serait-il judicieux que chacun réfléchisse à une idée de projet et l'envoie à l'animatrice en amont des prochaines séances de travail ?***

Non, il faut pouvoir dialoguer et échanger dans un esprit de co-construction.

***Quel est le rôle des élus dans ce Groupe de Travail ? Comment être certains que le projet qui émanera du Groupe de Travail ne sera pas refusé en Conseil Municipal ?***

Des points d'information seront faits aux élus entre chaque phase (par des membres du Groupe de Travail) pour les tenir informer de l'évolution des réflexions.



## 05. Temps de clôture

### Temps de clôture

#### Prochains GT

- Philosophie du site
- Brainstorming d'idées

#### Baromètre

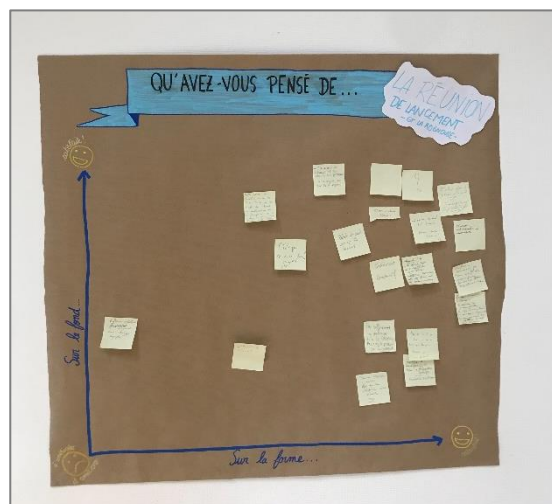
Donnez votre avis sur le fond et la forme de cette réunion de lancement !

#### Mailing list

Souhaitez-vous maintenir votre engagement dans ce groupe ?  
Recevez-vous bien les mails de [participation@besurmer.fr](mailto:participation@besurmer.fr) ?

#### Photo de groupe

Avez-vous bien rempli l'autorisation de droit à l'image ?



*Qu'en est-il des résultats du questionnaire évoqué en début de séance ?* Les résultats sont disponibles sur la plateforme participative : <https://jeparticipe.besurmer.fr/processes/la-rognouse> Ils seront abordés pendant les prochaines séances.

*Question aux élus présents : il semblerait que les WC de l'ancien centre nautique aient été utilisées lors de manifestations culturelles, est-ce tolérable ?* Une cabine WC est installée lors des manifestations culturelles sur le site, les toilettes situées dans les bâtiments ne sont pas utilisées.

## 06. Verre de l'amitié



Merci aux personnes présentes lors de cette réunion de lancement. Retrouvez les comptes-rendus et informations relatives à ce Groupe de Travail sur la plateforme participative :

<https://jeparticipe.besurmer.fr/processes/la-rognouse>